



FÉDÉRATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE MARTINIQUE

DOSSIER DE PRÉSENTATION



1. LES DYSFONCTIONNEMENTS DES ZAE DE MARTINIQUE.

Les dysfonctionnements observés sur les ZAE sont très frappants pour le visiteur non averti. La multiplication anarchique des projets d'un bout à l'autre de l'île depuis 30 ans a conduit au mitage des paysages martiniquais. Ce phénomène alimente en retour une dépendance à l'automobile pour l'accès à l'emploi et au commerce. L'impact est à ce titre non seulement écologique (paysages, surconsommation d'énergie, anthropisation des espaces, ...), mais aussi social (accès automobile, ...) et économique (dégradation du potentiel touristique et agricole, saturation des infrastructures routières...).

A l'intérieur des ZAE, l'inconstance, la faiblesse ou l'absence d'équipement d'assainissement, souvent corrélés à des études hydrographiques insuffisante, constitue un second niveau de dysfonctionnements écologiques graves. Mais c'est souvent l'environnement général lié à l'apparence même des ZAE qui frappe le plus, dont le désordre et le manque d'entretien des réseaux, voiries, bâtiments et espaces extérieurs sont parfois considérables.

Au-delà des apparences, c'est bien une série de dysfonctionnements fonctionnels qui sont observés sur les ZAE.

L'accessibilité se limite essentiellement à l'automobile, avec aujourd'hui des infrastructures souvent mal dimensionnées qui n'ont pas suivi le développement des activités. La mise en place du TCSP, au regard des points de dessertes zones d'activités ne répond pas à l'ensemble des besoins des usagers et nécessitera d'inventer des dispositifs relais de circulation intra-zones. D'une manière générale, la localisation des ZAE pose des problèmes de cohabitation avec l'environnement immédiat, tant en termes de nuisances (sonores, olfactives, trafic, stationnement) que de sécurité. Des ZAE à caractère industriel sont parfois implantées au contact direct du tissu résidentiel, qui s'inscrit lui-même souvent en interpénétration avec les activités économiques, à l'intérieur même de la ZAE. La vétusté de certains équipements collectifs (réseau incendie notamment), les doutes sur la bonne exécution ou prise en compte des études hydrauliques, sismiques, et les difficultés d'accès constituent des

facteurs de risque supplémentaires et souvent des difficultés avérées. L'absence de maîtrise sur l'ordonnancement des activités dans la plupart des ZAE a conduit à une cohabitation d'activités et de fonctions très large (y compris résidentielle ou de culte), sans cohérence, et qui génèrent des conflits d'usages importants.

La somme des faiblesses observées sur le terrain, par l'ensemble des acteurs, questionne l'aptitude des ZAE à répondre aux besoins actuels de l'économie martiniquaise, et encore plus de ses besoins futurs.

2. LE CONTEXTE TERRITORIAL DES ZONES D'ACTIVITÉS EN MARTINIQUE

Sans surprise, la distribution géographique des Zones d'Activités Economiques (ZAE) en Martinique est étroitement corrélée aux zones de peuplement, mais surtout aux infrastructures de transport (aéroport, ports, routes). La surface totale des 63 ZAE recensées à l'échelle de l'île était estimée en 2009 à 514 hectares.

La Communauté d'Agglomération du Centre Martinique (CACEM), berceau historique des premières ZAE, concentre à elle seule, près de la moitié des espaces d'activités économiques recensés en nombre (30), mais surtout 68% des surfaces avec 350 hectares. Bien entendu il convient de lier ces chiffres à la population et à l'emploi. La CACEM abrite plus de 40% de la population totale de l'île et 60% de l'emploi.



De fait, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) regroupent bien moins de ZAE que la CACEM.

La CAESM compte 19 ZAE qui occupent 115 hectares, soit 22% des surfaces d'activités économiques de l'île, et accueille 30% de la population ainsi que 21% de l'emploi.



CAP Nord compte 14 ZAE qui occupent 49 hectares, soit 10% des surfaces d'activités économiques de l'île, et accueille 28% de la population ainsi que 19% de l'emploi.



3. FEDERATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARTINIQUE : LA GOUVERNANCE NECESSAIRE POUR REpondre AUX ENJEUX DES ZAE

a. Genèse de la création de la Fédération

Jean-Pierre BIDAULT DES CHAUMES, président de l'Association Syndicale Libre (ASL) de la zone des Mangles au Lamentin, a conclu que les ZAE, afin d'être entendues et accompagnées face aux dysfonctionnements auxquels elles sont confrontées, n'avaient d'autre alternative que de se fédérer pour devenir interlocuteur commun, de poids, face à des institutions et des pouvoirs publics. Il fallait créer un espace d'échange, de concertation et de pouvoir décisionnel commun à l'ensemble des ZAE. La création d'un tel espace de dialogue supposait une capacité à rassembler les acteurs en charge des ZAE et à interpeler les pouvoirs publics sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les ZAE. Dès lors, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) en ses qualités de :

- Créatrice des premières ZAE de la Martinique,
- Représentante des activités industrielles et commerciales de la Martinique et de l'ensemble des acteurs économiques qui y prennent part,
- Interlocutrice permanente des acteurs publics sur les sujets du développement économique du territoire,
- Actrice majeure de la réflexion sur la requalification et le développement des ZAE existantes,

Est apparue être un acteur naturel et légitime pour l'accompagnement de cette démarche.

Au cours des échanges, la CCIM a orienté l'ASL Les Mangles vers l'association PALME (association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activité).

PALME est une association de personnalité morale composée de Collectivités, d'Aménageurs, de Gestionnaires, de représentants des entreprises, dont l'objet est centré sur les questions d'aménagement, de gestion et d'animation des parcs d'activités.



A gauche : Joël MONTI, Directeur de PALME

A droite : Jean-Pierre BIDAULT DES CHAUMES, président ASL les Mangles et Président de la Fédération

Les échanges entre l'ASL Les Mangles, la CCIM et l'association PALME ont confirmé la nécessité de créer un espace d'échange, de concertation et de pouvoir décisionnel commun à l'ensemble des ZAE. Dès lors, l'ASL Les Mangles, la CCIM et l'association PALME ont œuvré à la création de la Fédération des zones d'activités économiques de Martinique. La Fédération a vu le jour le 07 octobre 2016. Le conseil d'administration élu est le suivant :

ZAE	POSTE OCCUPE
LES MANGLES	PRESIDENT
LA LEZARDE	VICE-PRESIDENT
LES HAUTS DE CALIFORNIE	TRESORIER
LA JAMBETTE	TRESORIER ADJOINT
CCIM	SECRETAIRE
SITE LA GALLERIA	SECRETAIRE ADJOINT
ACAJOU CALIFORNIE	ADMINISTRATEUR



De gauche à droite :
Manuel BAUDOUIN (Secrétaire / *Président de la CCI jusqu'en novembre 2016 et remplacé par Philippe JOCK, nouveau président de la CCIM*),
Michel MARTY (Trésorier / *Hauts de Californie*),
Magali POUSSEL (Trésorier adjoint / *Jambette et Acajou Californie*),
Marc LABAYE (Vice-président / *La Lézarde*),
Jean-Pierre BIDAULT DES CHAUMES (Président / *Les Mangles*)

Le conseil d'administration est complété par M. Jean-Claude BOULANGER (GIE Galleria) en qualité de secrétaire adjoint.



b. Objet de la Fédération

La FEDERATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARTINIQUE a pour objet la représentation de ses membres dans le but de réhabiliter, de gérer et d'animer les zones d'activités économiques (« ZAE ») de MARTINIQUE, en prenant en compte la question du développement durable. **Par zones d'activités économiques il faut entendre : « Territoire d'un seul tenant géographiquement identifié, réservé à l'implantation d'entreprises industrielles, commerciales et de services, et organisé avec une gouvernance commune. »** Elle vise aussi à défendre les intérêts généraux et particuliers des ZAE de l'ensemble du territoire de la MARTINIQUE, aux côtés des administrations et des organismes publics en charge de la conduite de la politique d'aménagement et du développement économique du territoire.

4. DEUX QUESTIONS AU PRESIDENT DE LA FEDERATION

1. Quelles sont les priorités d'actions de la Fédération pour 2017 ?

Dès 2017, il s'agira d'œuvrer à la construction des zones de demain qui nécessite de :

- Mettre en place de la fibre optique, réel levier de développement aux entreprises, dans les ZAE, en les reliant ainsi au monde entier, par une véritable « autoroute numérique » à des coûts raisonnables
- Favoriser l'accès et la mobilité dans les zones : fluidifier la circulation, tracer une liaison intra/interzone (via des navettes électriques)
- Garantir une gestion raisonnable du bien commun et une cohabitation intelligente entre l'espace naturel (mangrove) et l'espace économique.

- Organiser un service commun de voirie, de traitement des déchets et valoriser les déchets recyclables (bois, papier, carton).
- Harmoniser et aménager l'environnement paysager au profit des usagers et salariés (zones ombragées, vertes...).
- Revoir la signalétique et réduire la pollution visuelle : affichage d'enseignes, charte graphique commune de la signalisation directionnelle
- Mutualiser les moyens d'identification et de géolocalisation des activités dans les ZAE adhérentes par un portail internet commun
- Sécuriser les ZAE et instaurer un système mutualisé de gardiennage
- Accompagner la création d'ASL dans les Zones qui n'ont pas de gouvernance

2. Quel est l'intérêt pour une zone d'adhérer à la Fédération ?

Le poids qu'elle représente (surface de foncier économique, nombre d'entreprises, nombre d'emplois, ...) légitime qu'elle se positionne très clairement en tant qu'acteur "politique" émanant des zones d'activités. Elle représente les propriétaires et usagers auprès des pouvoirs publics et trouve sa place au côté de la CCIM, des communautés d'agglomération, de la CTM, de l'ADEME...

Notre rôle est de mutualiser les problématiques, mobiliser des responsables sur les zones adhérentes, mener une politique commune, globaliser des données pour être moteur de la modernisation et du développement durable du territoire.

Sur le plan juridique, nous serons également aidés par la loi Notre qui donne compétence aux communautés d'agglomération sur les ZAE. En outre la Fédération

permettra aux collectivités d'entrer en contact avec les entreprises privées, surtout dans le cadre de la gestion des risques naturels et technologiques.

5. ACTIONS DE LA FEDERATION

<u>Actions</u>	<u>Avancement</u>
Fibre optique	La Fédération a entamé des discussions avec la CTM dans le cadre du déploiement de la fibre optique FTTO afin que les zones membres soient équipées de manière prioritaire.
Station d'épuration d'Acajou	La Fédération a saisi Odysse afin de mettre en place un plan d'actions visant à mettre fin aux nuisances subies par les zones de Galleria, Les Mangles et Acajou Californie. Un rendez-vous sera programmé avec le président d'Odysse
TCSP	La Fédération accompagne la zone de la Lézarde dans le cadre de ces échanges avec la CACEM et la CTM. La Fédération saisira la CTM et la CACEM afin de leur faire connaître toutes les nuisances engendrées dans les zones dans le cadre du TCSP. Les nuisances sont en cours de recensement.
PPRT de la SARA	La Fédération accompagnera la CACEM dans le cadre de la mise en place du PPRT. Un rendez-vous est en cours de programmation avec les élus CACEM en charge du dossier.
Communication	Un prestataire a été retenu pour la création du logo et du site de la Fédération
Adhésion	Des discussions ont été entamées avec la zone du BAC de Trinité.

6. ADHESION

- Qui peut adhérer à la Fédération ?

Toutes les zones d'activités économiques de Martinique dès lors qu'elles répondent aux critères énoncés dans l'article 2 des statuts de la Fédération à savoir : « Territoire d'un seul tenant géographiquement identifié, réservé à l'implantation d'entreprises industrielles, commerciales et de services, et organisé avec une gouvernance commune. »

- Constat : un manque de gouvernance dans les zones !

Les premières analyses menées par la Fédération démontrent qu'il y a un déficit de gouvernance au sein des ZAE. Or, une ZAE qui ne dispose pas de gouvernance ne peut intégrer la Fédération.

Dès lors la Fédération met en place une offre d'accompagnement des ZAE afin de permettre aux propriétaires fonciers de se regrouper en Association Syndicale Libre et d'assurer la gouvernance de leurs zones. N'hésitez pas à nous contacter.

7. CONTACT

- a. Adresse postale

Fédération des zones d'activités économiques de Martinique
50 rue Ernest Deproge,
BP 478, 97241 Fort de France cedex

- b. Personne à contacter

Jean-Yves PETER
[jy.peter@martinique.cci.fr](mailto: jy.peter@martinique.cci.fr)
Portable : 0696 321 275
Fixe : 0596 552 814